ENCORE, OUI, ENCORE AUDREIN A SES COLLÈGUES, ET SUR-TOUT A CHENIER.

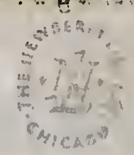
L'APROPOS fut toujours le garant du succès. En révolution sur-tout, qui manque le moment même, a déjà tout perdu. . . . . Est-ce donc parce qu'on a senti ces maximes, qu'il ne paroît point encore, ce projet de décret si bien caractérisé par les débats du 25 germinal, attendu avec tant d'impatience par tous les amis de la paix, appellé de nouveau par le suffrage assez général qu'a donné la Convention aux principes que je viens de lui présenter, enfin commandé par les circonstances où nous nous trouvons ? Temporiser ici, n'est-ce pas évidemment s'exposer à de nouvelles secousses ?

Législateurs ! vous ne pouvez vous le dissimuler ; en mille endroits de la France, le peuple a repris ses églises. Que feront les magistrats? Que deviendra la loi ? . . . André-Dumont promet la plus parfaite tranquillité par la ferme justice : j'aime à croire qu'il nous tiendra parole. En sera-t-il de même de Garnier (de Saintes) ? Déja il

attaque tous les prêtres, *les bons comme les mauvais.* Semble-t-il un instant vouloir distinguer ? bientôt il ne distingue plus. *Les ministres du pape, nous dit-il, ne veulent reconnoître en aucun temps ni frein, ni subordination.* . . . . Ames honnêtes, soyez ici nos juges : allumer ainsi le feu, est-ce donc pacifier ! Eh sommes-nous donc encore au temps de la terreur ! Cependant j'avois dit, et combien d'excellens prêtres citoyens le disent chaque jour par leur conduite : *Qui cherche à troubler l'ordre, n'est ni l'ami de Dieu, ni l'ami de mon pays.* Cette morale vaut bien, je crois, celle de Garnier (de Saintes). Quelle sera la conduite de tant d'autres Représentans ?. . . Législateurs ! je tremble pour votre justice. L'arbitraire recommence, si vous ne vous expliquez.

Certes, j'aime tous mes collègues ; mais je dois plus aimer encore le bonheur de mon pays. Celui-ci me commande de me plaindre de Chenier. A peine a-t-il paru mon dernier écrit, qu'il semble l'approuver. *Tout alloit s'arranger ; je devois être content.* Déjà en franc breton, (vieux style) je m'applaudissois d'avoir un tel suffrage. Il distinguoit, il est vrai, entre le philosophe qui ne peut jamais cesser de poursuivre les préjugés ; et le Législateur qui doit condescendance à la foiblesse du peuple. Je ne m'en étonnois point ; il est tout simple qu'un philosophe distingue. Mais le lendemain, lorsque je lui eus dit que le Comité de Sûreté générale avoit paru adopter mes principes, quelle fut ma surprise ! Chenier n'étoit plus le même. Le surlendemain, c'étoit encore bien pire ! Je priai, je pressai, je parlai paix publique. Un sourire me répond. . . . *Nous arrangerons tout cela de la manière la plus philosophique.* Je reculai d'horreur ! Je n'en reviens pas encore ! Quoi, Chenier ? Il s'agit ici du peuple, de nos bons villageois ! Et tu me dis que tout s'arrangera de la manière la plus philosophique ! Mon ami ! en cent années et plus, entendront-ils ce langage !

Dans ton savant loisir montre nous la superstition toute dégoûtante de sang humain, habille le fanatisme en tygre ; donne au patriote pour cortège toutes les vertus romaines, peins nous la liberté comme le premier besoin du citoyen François ; moi aussi, je sais admirer le talent et applaudir au zèle : mais ne l'oublie point, Chenier, philosophe et législateur sont à mon sens deux personnages bien différens. Celui-là



donne à sa morale tel dégré de bonté qu'il lui plaît, il l'attache au ciel ou la condamne au tombeau ; il est le maître de ses pensées, les adopte qui veut ; celui-ci, au contraire, chaque loi qu'il porte est un devoir qu'il impose. Il faut donc qu'elle soit toute sage, Le peuple n'entend point *qu'on le maîtrise avec des abstractions métaphisiques* ; mais il veut être gouverné d'après l'immuable justice, et son propre voeu qui en est toujours l'expression.

Si donc au lieu de se prêter à son voeu, au lieu de s'empresser de remplir tout son voeu, lorsqu'il réclame ses églises, on use de moyens évasifs, si on contriste son attente, si on harcèle son impatience, non je ne vois plus là le mandataire fidèle, le législateur homme sage ; je vois un individu entêté qui méconnoît ses commettans, un délégué superbe qui lutte contre son maître.

Soyons, pour notre compte, philosophes de telle manière et à tel dégré qu'il nous plaira : que celui-là dans les espérances religieuses ne voie que des enfans qui carressent des chimères ; qu'un autre trouve l'absurde athéisme la plus belle chose du monde, je n'ai pas le droit de m'en fâcher, à chacun appartient le domaine de sa conscience ; mais s'agit-il de la religion du peuple ? toute entreprise *philosophique* seroit un horrible attentat ; ici le législateur seul a droit de se montrer, et encore faut-il que la plus profonde circonspection prépare chacune de ses paroles.

Législateurs ! qu'il me soit permis de le dire ; ah plutot puissent les Législateurs de la France ne le jamais oublier ! n'est-ce pas parceque ce principe fut malheureusement violé que les troubles religieux ont été créés, alimentés, perpétués ? N'est-ce pas à ce malheureux *philosophisme* que nous devons les scènes de la Vendée, les malheurs du Midi, tous les meaux de la France, Après tout ce que nous avons vu grand Dieu ! vouloir encore gouverner la France par des principes *philosophiques* ! tout mon sang se glace d'indignation !

Je me persuade volontiers que mon collègue n'a point apperçu toutes les conséquences qui résultent nécessairement de cette manière de penser ; je suis même tenté de croire qu'il me saura quelque gré de l'avoir

averti ; je ne doute pas que rappellé à lui-même plus encore par sa belle ame, que par ce simple avis, et convaincu enfin que s'opposer désormais à ce qu'on rende au peuple ses églises, le chicaner même un instant sur un objet auquel il attache son bonheur, *et qui par cela même doit être sacré pour nous*, ce seroit, je ne dis pas seulement faire preuve de mauvaise foi, mais je le soutiens, démontrer presque une perfidie attroce, un dessein contre-révolutionnaire, je ne doute pas, dis-je, que Chenier ne s'empresse de présenter à la Convention nationale, un projet de décret tellement basé sur les principes de la justice, que réunissant dans nos églises le peuple et les prêtres qui aiment la République, il en résulte pour la France la fin de tous les troubles, la paix la plus solide.

Chenier, si pour exciter ton zèle, il falloit une nouvelle impulsion, consulte ton collègue Lambert. Il assure avoir passé toute sa vie avec les habitans des campagnes, avoir tout récemment parcouru sept à huit départemens de l'Est. Il en conclut qu'aucune puisssance humaine ne pourroit leur ôter l'usage de leurs églises. Il assure, je suis fâché de le dire, mais en bon philosophe, tu dois chérir toute vérité ; il assure que jamais la masse du peuple ne se familiarisera avec notre systême décadaire ; que les dimanches et les fêtes sont observés plus régulièrement que jamais par cela seul qu'ils tiennent aux principes religieux: Il ajoute avoir obseιvé, pendant le cours de sa mission, que ce n'étoit point à la Convention, mais bien à la tyrannie seule de Robespierre que le peuple imputoit la clôture et la profanation de ses églises.... Chenier, cette observation est précieuse pour tout vrai patriote, vîte, mets-nous donc à même de prendre une mesure sage.

A cette condition seule je m'arrête, et applaudis d'avance au zèle de mon collègue.

A Paris, de l'Imprimerie de Guffroy, rue Honoré, No. 35, cour des ci-devant Capucins.